

- VILLE DE COIGNIÈRES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Décembre 2019

PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit décembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Coignièrès s'est réuni en salle du conseil municipal sur la convocation de Monsieur Didier FISCHER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER - Maire

Mme Eve MOUTTOU, Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUÉPÉE, M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Brahim BEN MAIMOUN – Adjoint
Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Marie-Cécile BENMEGAL, M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie FIGUERES, Mme Nathalie GERVAIS, Mme Aliya JAVER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, M Alain OGER, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, M. Alain ROFIDAL, M. Jean-Luc TANGUY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY,
Mme Amal OUAZZANI donne pouvoir à M. Brahim BEN MAIMOUN,
Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ,
Mme Caroline LENFANT donne pouvoir à Mme Nathalie FIGUERES

Absent excusé :

M. Ali BOUSELHAM

M. Alain OGER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. FISCHER informe les membres du Conseil municipal du fait qu'ils ont sur table une lettre de la Fondation du Patrimoine. Il rappelle que l'assemblée délibérante a voté le 21 mai 2019 une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € en faveur de la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris. La Fondation du Patrimoine remercie pour ce don qui fait partie des 44,9M€ qui serviront à financer une part non négligeable (53%) des premières dépenses nécessaires pour la sécurisation de l'édifice, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Chaque Coigniérien, chaque Coigniérienne pourra dire qu'un petit bout de la Cathédrale lui appartient puisque la Ville a participé à sa reconstruction, même si d'une manière générale Notre-Dame de Paris appartient à tous les Français.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26/11/2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises, à savoir :

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
08/11/2019	19-108-DGS	Décision relative à la mise à disposition, à titre gratuit, par l'association AJC d'un rétroprojecteur à la ville de Coignièrès	Association AJC	-----
14/11/2019	19-109-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison de Voisinage auprès de l'association La P'tite Récré	Association La P'tite Récré	-----

18/11/2019	19-110-SE	Décision portant mise à disposition de matériel, à titre gratuit, à l'Hôtel Welcomotel	Hôtel Welcomotel	----
26/11/2019	19-111-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison de Voisinage auprès du Comité des Fêtes de Coignièrès	Comité des Fêtes	----
20/11/2019	19-112-SE	Décision portant approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une place de stationnement sur le parking du Gymnase du Moulin à Vent au Food Truck de M. HESS Jonathan	M. HESS Jonathan	----
27/11/2019	19-113-SE	Décision portant mise à disposition de matériel à titre gratuit, à l'Association TÉLÉTHON COIGNIÈRES	Association Téléthon Coignièrès	----
06/11/2019	19-114-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, des infrastructures du Gymnase du Moulin à vent auprès de l'Association de collecte de fonds Téléthon 2019	Association collecte de fonds Téléthon 2019	----
26/11/2019	19-115-PM	Décision portant approbation d'un avenant n°2 au contrat n°SaaS/20180719/Coignièrès avec la SAS EDICIA pour l'utilisation des Services « SMART POLICE », « SMART PV » et « SMART MANAGEMENT »	----	----
02/12/2019	19-116-DGS	Décision portant approbation d'un avenant au contrat d'occupation conclu le 31 août 2001	----	----
26/11/2019	19-117-SJ	Décision portant approbation d'un bail précaire de location de bureaux avec la société civile du Pont des Landes	Sté civile du Pont des Landes	----
05/12/2019	19-118-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Maison de Voisinage auprès de l'association HANVIE de Coignièrès	Association HANVIE	----
05/12/2019	19-119-DGS	Décision relative à l'organisation des Répar'cafés dans la salle d'expression corporelle du Théâtre A. Daudet de la ville de Coignièrès	Association Coignièrès en Transition	----
05/12/2019	19-120-AC	Décision portant approbation d'un contrat général de représentation entre la commune de Coignièrès et la SACEM	SACEM	----

MARCHES PUBLICS SIGNES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des marchés signés à savoir :

Objet	Procédure	Montant total global HT	Durée marché	Notifié le	Titulaire
1916CP - Fournitures de bureau + toners d'encre	MAPA	64 000,00 €	4 ans	08/10/2019	ALTERBURO
1930CP - Prestations informatiques	3 Devis	13 575,00 €	6 mois	03/10/2019	ALTITUDE INFORMATIQUE
1932BAT Lot 1 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	481 124,08 €	8 mois	28/11/2019	COOPERATIVE MODERNE DE CONSTRUCTION
1932BAT Lot 2 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	157 969,34 €	8 mois	28/11/2019	DEMATTEC
1932BAT Lot 3 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	137 627,08 €	8 mois	28/11/2019	PLANET ENERGY CONCEPT
1932BAT Lot 4 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	391 055,51 €	8 mois	28/11/2019	BOUCLET SAS
1932BAT Lot 5 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	169 443,03 €	8 mois	28/11/2019	FINANCIERE DE FONTENAY
1932BAT Lot 6 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	26790,00 €	8 mois	28/11/2019	ORONA ILE DE France
1932BAT Lot 7 - Travaux de réhabilitation du gymnase	MAPA	37361,25 €	8 mois	28/11/2019	PYRAMIDE

(*) : Consultation de faible montant, (**) : Accord-cadre à marchés subséquents ou à bons de commandes,

(***) : Marché subséquent, (****) : Délégation de service public

POINT N°1 : REVALORISATION DE LA TARIFICATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020

Après avoir entendu l'exposé de Mme Yasemin DONMEZ, rapporteur ;

M. FISCHER fait remarquer que le nombre d'enfants qui fréquentent le service de restauration scolaire est en augmentation. Pour certains il s'agit du seul repas équilibré de la journée d'où l'importance du service à destination des familles. A terme, il va falloir réfléchir au nombre de places disponibles et à la manière dont il est possible d'augmenter la capacité d'accueil et d'étendre le restaurant.

Mme FIGUERES s'interroge sur les motivations de cette délibération et demande si la Commune a changé de prestataire.

M. FISCHER répond que le prestataire n'est pas nouveau et que le terme « nouveau » dans la note de synthèse est mal à propos. Le changement de prestataire aura lieu au mois de février.

Mme FIGUERES déplore le fait de ne pas avoir la grille tarifaire actuelle et de ne pas pouvoir faire de comparaison.

La grille tarifaire est donc remise en séance.

M. FISCHER répond que l'augmentation pour les familles de Coignières est minime. L'augmentation la plus forte est appliquée sur les extérieurs. L'accueil loisirs vacances est passé de 12,50 à 15 €. Pour les communes alentour le tarif est plutôt de 30 € la journée. Aujourd'hui, avec la dernière strate du quotient familial il y a peu de différence entre un extérieur et un Coignierien.

Mme DONMEZ précise que le tarif est de 23,76 € à Maurepas, 34,42 € aux Essarts-le-Roi, 31,76 € au Mesnil Saint-Denis, 20 € à La Verrière, 36,16 € à Plaisir, 30 € à Elancourt.

M. FISCHER ajoute que si Coignières augmente ses tarifs extra-muros à 20-25 €, ce sera progressivement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie FIGUERES en son nom et en celui de Mme Caroline LENFANT, M. Alain ROFIDAL)

ARTICLE 1 – FIXE à compter du 6 janvier 2020 les tarifs de la grille de quotient familial pour la restauration scolaire, les services périscolaires et extrascolaires annexés à la présente.

ARTICLE 2 – FIXE à compter du 6 janvier 2020, les tarifs pour le service périscolaire lié à l'étude surveillée comme suit :

a) Tarif forfaitaire de base / Etude surveillée 33.80 € / mois à l'exception des jours du mois civil qui précède les vacances de la Toussaint, Noël, d'Hiver et de Printemps : 16,90 € pour le mois concerné et pour les enfants partant en classe de neige ;

b) Pour les parents en situation de garde alternée, la facturation sera séparée, sur leur demande expresse, pour moitié, soit respectivement 16.90 € (tarif de base) et 8.45 € pour les vacances scolaires et de classe de neige précitées ci-dessus.

ARTICLE 3 – DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2020.

POINT N°2 : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – AUTORISE le virement de crédit de 16 000 € du chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » vers le chapitre 012 « charges de personnel ».

POINT N°3 : VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION A CERTAINES ASSOCIATIONS ET AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} – APPROUVE le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2020 aux associations sus-désignées.

ARTICLE 2 – La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet comme indiqué sur le tableau ci-après :

IMPUTATION	LIBELLE	SUBVENTION 2019	AVANCE SUR SUBVENTION 2020
657362	CCAS	508 000 €	254 000 €
6574-33	Amis de l'Orgue	3 220 €	1 610 €
6574-33	Bibliothèque pour Tous	3 400 €	1 700 €
6574-33	Cercle de Yoga	1 000 €	500 €
6574-33	Coignièrès Foyer Club culture	24 550 €	12 275 €
6574-33	Troupe du Crâne	4 500 €	2 250 €
6574-025	Maquette Club de Coignièrès	860 €	430 €
6574-025	Joyeux Moulinet	2 000 €	1 000 €
6574-411	Compagnie des Archers de Coignièrès	2 000 €	1 000 €
6574-411	Coignièrès Foyer Club sport	11 150 €	5 575 €
6574-411	Football Club de Coignièrès	56 000 €	28 000 €
6574-411	Tennis Club de Coignièrès	9 000 €	4 500 €
6574-411	CAP Coignièrès	1 400 €	700 €
6574-411	Club Défense et Combat Libre de Coignièrès	7 500 €	3 750 €
6574-025	Club Retraités de Coignièrès	6 385 €	3 193 €
	TOTAL	640 965 €	320 483 €

M. Didier FISCHER, M. Marc MONTARDIER et Mme Sophie PIFFARELLY ne prennent pas part au vote.

POINT N°04 : OUVERTURE DES CREDITS PAR ANTICIPATION EN INVESTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Mme FIGUERES précise que le groupe Coignièrès Avenir n'ayant pas voté le budget votera contre cette délibération.

M. FISCHER ajoute qu'effectivement il est important d'apporter cette précision pour le public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 22 voix pour et 4 voix contre (M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie FIGUERES en son nom et en celui de Mme Caroline LENFANT, M. Alain ROFIDAL)

ARTICLE 1 – AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents aux reports d'investissement, au remboursement de la dette, et aux dépenses imprévues selon les limites par chapitre définies ci-dessous :

Chapitres	BP 2019 (1)	Crédits de report (2)	DM 2019 (3)	Cumul (1)-(2)+(3)	Plafond 25 %	Somme arrondie
20 Immobilisations incorporelles	80 001.07			80 001.07	20 000.27	20 000.00
204 Subventions d'équipements versées			2 000.00	2 000.00	500.00	500.00
21 Immobilisations corporelles	1 622 653.48	64 253.48	40 000.00	1 598 400.00	399 600.00	390 000.00
23 Immobilisations en cours	5 489 945.45	16 403.45	-40 000.00	5 433 542.00	1 358 385.50	1 350 000.00
TOTAL	7 192 600.00	80 656.93	2 000.00	7 113 943.07	1 778 485.77	1 760 500.00

ARTICLE 2 – DIT que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif, lors de son adoption.

POINT N°5 : AVIS À LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRE - LISTE DES DIMANCHES AUTORISÉS POUR 2020

Après avoir entendu l'exposé de Mme Florence COCART, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DECIDE de donner un avis favorable à la liste des dimanches proposés pour l'année 2020.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, après réception de cet avis, à prendre l'arrêté municipal correspondant pour application.

POINT N°6 : AVIS RELATIF A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE COIGNIERES

Après avoir entendu l'exposé de M. Cyril LONGUEPEE, rapporteur,

Pour expliquer le sens du vote de « Coignières Avenir » Mme FIGUERES précise que le groupe a travaillé mais n'a pas eu le temps depuis jeudi 12 décembre d'étudier le dossier en profondeur étant donné son volume. Mme FIGUERES regrette qu'il n'y ait eu qu'une commission urbanisme/PLU.

M. FISCHER souligne le fait que toutes les modifications ont été vues en commission et que le PLU a été élaboré à 98% par l'équipe précédente. Les 2% restant sont des apports du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées (P.P.A). Il s'agit surtout du Pont de Chevreuse qui impacte la Commune en ce qui concerne les cœurs d'îlots. La philosophie du projet de PLU n'a pas été remise en cause, les modifications apportées sont à la marge.

M. LONGUÉPÉE précise qu'il ne pouvait pas être touché à l'économie générale du projet sinon il aurait fallu repartir à la base avec une enquête publique. Les seules choses qui pouvaient être faites c'est d'une part tenir compte des remarques des P.P.A et des remarques des habitants.

M. FISCHER ajoute qu'étrangement lors de l'enquête publique il n'y a eu que très peu de remarques des habitants mis à part de ceux du Pont de Chevreuse.

M. LONGUÉPÉE confirme et souligne que les seules remarques des habitants concernaient d'une part la bande de constructibilité et d'autre part une meilleure protection du patrimoine rue du four à chaux où il y a une ancienne ferme.

M. FISCHER ajoute que le dossier de PLU envoyé aux élus avec la convocation du Conseil municipal n'a été transmis aux élus de la majorité par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines il y a 8 jours seulement.

Mme FIGUERES dit seulement déplorer la lisibilité du dossier de PLU.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Jean DARTIGEAS, Mme Nathalie FIGUERES en son nom et en celui de Mme Caroline LENFANT, M. Alain ROFIDAL)

ARTICLE 1 – DONNE UN AVIS FAVORABLE aux modifications apportées au projet de dossier d'élaboration du PLU de la commune de Coignières soumis à enquête publique.

ARTICLE 2 – DONNE UN AVIS FAVORABLE quant à l'approbation par la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines du dossier de révision du POS en PLU de la commune de Coignières, tel qu'il est joint à la présente délibération, qui prend en compte les avis et remarques exprimés lors de l'enquête publique et par les Personnes Publiques Associées.

ARTICLE 3 – DIT que la présente délibération sera adressée à la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'informer de l'avis de la ville de Coignières relatif à l'approbation du PLU tel que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. FISCHER souhaite informer le Conseil Municipal du travail accompli par le Service municipal d'aide à l'emploi et à l'insertion et passe la parole à Mme COCART.

Mme COCART rappelle que le service d'aide à l'emploi et à l'insertion a été mis en place en avril dernier.

Le nombre de demandeurs d'emploi Coignièriens n'a eu de cesse d'augmenter depuis ces 5 dernières années. Cette triste accélération a été confirmée en 2018, par une forte hausse des demandeurs.

Si dans ses statistiques du 2ème trimestre 2018 la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Yvelines indique pour le département des Yvelines un taux de chômage à hauteur de 6,8%, sur Coignières ce taux s'élève à environ 15% (*pour les personnes inscrites au Pôle Emploi*).

A la fin novembre 2019, 80 personnes (20% de 16-25 ans) dont 14 personnes non inscrites au Pôle Emploi, ont ainsi été suivies. A la mi-décembre elles sont 86. Des outils et des moyens nouveaux ont été mis à leur disposition.

Parce que l'emploi est l'une des conditions de l'intégration sociale, la ville s'est fixée comme priorité, depuis décembre 2018, de dynamiser son service d'aide à l'emploi.

Accompagnement individualisé, mise en relation des demandeurs d'emplois avec les entreprises, les structures sociales du territoire et travail sur les parcours de formation professionnelle, le Service Municipal d'aide à l'emploi et à l'insertion, offre aujourd'hui aux Coignièriens une écoute personnalisée.

Un agent en charge de l'insertion professionnelle a été recruté à cet effet en avril dernier. En charge du suivi des demandeurs, elle les conseille et les oriente. Le partenariat avec les structures du territoire dédiées à l'emploi, à la formation et à l'insertion a ainsi été renforcé et développé.

La mise à disposition d'ordinateurs (connectés à internet) permettant de faciliter la recherche d'emploi de nouveaux services sont proposées. D'ores et déjà, un atelier d'aide à la rédaction de CV est proposé ainsi qu'un atelier linguistique à périodicité hebdomadaire.

Depuis octobre, chaque mois, des visites d'entreprises pour les demandeurs d'emploi sont organisées pour faire découvrir leur fonctionnement et leur organisation.

Ainsi, au mois d'octobre les demandeurs d'emploi ont visité la Cité des métiers, au mois de novembre ils se sont rendus à la SEMAU, société en activité depuis 28 ans, spécialisée dans le secteur de la restauration collective et demain ils se rendront à la SAVAC, société spécialisée dans les transports, la mobilité et la location d'autocars avec chauffeurs.

Un travail important a également été fait en collaboration avec la Maison des Jeunes. Il y a actuellement 10 demandeurs d'emploi sur 63 inscrits à la Maison des Jeunes. 7 personnes sont inscrites au Service Emploi de la Ville et sont intéressées pour suivre des formations, 2 sont des employés saisonniers qui peuvent être suivis par le Service Emploi pour des CDD et des métiers pérennes, et une personne souhaite redéfinir son projet professionnel.

Des intervenants extérieurs interviendront ponctuellement sur des sujets aussi essentiels que le « savoir-être » lors des entretiens.

En outre, le Forum de l'emploi, proposé le 21 novembre dernier et mis en place avec le soutien des agences Pôle Emploi de Trappes et de Guyancourt constitue un temps fort de l'action municipale en matière d'emploi.

C'est ainsi plus de 200 emplois qui étaient proposés lors de la dernière édition. 40 entreprises étaient représentées, entreprises et organismes de formation se sont mobilisés et, au final plus de 500 personnes se sont rendues au forum de l'emploi de Coignières 2019, dont le thème était : les métiers en tension (*informatique, restauration, aide à la personne, BTP, transport et logistique*) et le retour a été très concluant.

Les entreprises étaient ravies. Les entretiens très riches. Il y a eu 200 propositions de postes pour 40 entreprises représentées.

M. FISCHER remercie Mme COCART pour cette présentation détaillée qui souligne le rôle essentiel de la qualification pour trouver de l'emploi. En effet, même si l'échantillon des demandeurs d'emploi de Coignières n'est pas forcément très représentatif et est à prendre avec des pincettes, puisqu'il ne concerne que les personnes qui sont venues au Service Emploi, 71,5 % représentent des personnes sans qualification ou avec une faible qualification du niveau du C.A.P.

M. FISCHER ajoute que même les personnes qui ont trouvé un emploi continuent d'être suivies car le travail est fragile.

Mme COCART confirme et précise que les demandeurs d'emploi qui ont retrouvé un travail sont suivis pendant toute leur période d'essai voire au-delà si d'autres freins sont à lever.

En parallèle, le Service emploi de la Ville se rend dans les entreprises de Coignières pour connaître leurs besoins en main d'œuvre et travaille en relation avec les Ressources Humaines afin de coller aux profils des demandeurs d'emploi et de mettre en adéquation l'offre et la demande.

La séance est levée à 21h00, Coignières, le 19 Décembre 2019

**Le secrétaire de séance,
M. Alain OGER**

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.